

## **Avis de l'administrateur en chef : Financement de l'Erelzi (étanercept) dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario.**

**Le 31 juillet 2019**

À compter du **31 juillet 2019**, l'Erelzi (étanercept) sera financé dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les bénéficiaires admissibles au traitement de l'arthrite psoriasique.

Conformément aux indications précédemment énumérées, l'Erelzi sera maintenant inscrit sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario/ Index comparatif des médicaments (le Formulaire) comme médicament à usage restreint pour les affections suivantes :

- Arthrite psoriasique
- Polyarthrite rhumatoïde
- Spondylarthrite ankylosante
- Polyarthrite idiopathique juvénile

Les renseignements détaillés sur les critères concernant l'usage restreint du médicament pour l'arthrite psoriasique seront également affichés dans la mise à jour du formulaire de juillet 2019 qui peut être consultée sur le site Web du ministère à l'adresse suivante :

[http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/edition\\_43.aspx](http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/edition_43.aspx)

Afin d'informer davantage les fournisseurs de soins de santé et les patients, nous avons également inclus une foire aux questions (FAQ) à titre de référence.

### **Renseignements supplémentaires**

#### **Pour les pharmacies :**

Veillez communiquer avec le service d'assistance pour les pharmaciens du Programme de médicaments de l'Ontario au 1 800 668-6641.

#### **Autres professionnels de la santé et grand public :**

Veillez composer le numéro de la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559. ATS à Toronto : 416 327-4282.